



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

professions de santé

Question écrite n° 2262

Texte de la question

M. Damien Meslot attire l'attention de Mme la ministre de la santé, de la jeunesse et des sports sur le souhait des enseignants de médecine générale qu'une filière universitaire de médecine générale soit mise en place. La discipline médecine générale a été inscrite au Conseil national des universités (CNU) et l'instauration d'un stage en deuxième cycle constitue une avancée majeure dans la formation des futurs médecins généralistes. Au moment de la création du diplôme d'études spécialisées de médecine générale, la filière universitaire de médecine générale n'a pas vu le jour. Pourtant, une telle filière constituerait un outil de développement de la recherche et de l'enseignement pouvant contribuer à l'amélioration et à la reconnaissance de toute la spécialité médecine générale. En outre, la création d'un véritable statut pour les enseignants titulaires apparaît de plus en plus utile et elle finaliserait la concrétisation de la filière universitaire de la médecine générale. C'est pourquoi il lui demande de bien vouloir lui indiquer quelle place elle entend faire à la filière médecine générale parmi toutes les disciplines médicales qui existent au sein de l'université et de lui assurer une égalité de traitement.

Texte de la réponse

La mise en place de la filière universitaire de médecine générale est une des conclusions importantes des états généraux de l'organisation de la santé (EGOS). La ministre de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative travaille très concrètement, avec le concours du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, au déploiement de cette filière dès la rentrée 2009, la loi votée au parlement à l'unanimité le 29 janvier 2008 ayant permis d'en fixer le cadre légal. En 2008, des postes de chefs de clinique ont été ouverts en médecine générale. Ce mouvement va être amplifié et encadré pour que la discipline universitaire de médecine générale prenne toute la place qui doit être la sienne et renforce ainsi la médecine générale de premier recours comme pierre angulaire du système de santé.

Données clés

Auteur : [M. Damien Meslot](#)

Circonscription : Territoire-de-Belfort (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2262

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : Santé, jeunesse et sports

Ministère attributaire : Santé, jeunesse, sports et vie associative

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 août 2007, page 5142

Réponse publiée le : 15 juillet 2008, page 6218